

BRESSON

infos

JOURNAL MUNICIPAL D'INFORMATIONS

Juin 2016 n° 24

C'EST

L'ÉTÉ !

Actions
municipales

Grenoble-Alpes
Métropole

Manifestations
Associations

Brèves

Etat civil

SOMMAIRE

Le mot du maire
Actions municipales
Brèves

p. 2 à 3
p. 4 à 9
p. 10 à 11

Grenoble-Alpes Métropole
Manifestations / Associations
État-civil / Urbanisme

p. 12
p. 13 à 15
p. 16



TROIS QUESTIONS A MONSIEUR LE MAIRE.

Bresson infos : Lors du discours des vœux, vous évoquiez le début de la réfection du réseau d'eau potable et l'achèvement proche du PLU. Où en sont ces deux chantiers ?

Michel REBUFFET : La première tranche de la réfection du réseau d'eau potable du vieux village datant de la fin des années 30 concernait la rue de l'Eglise, du croisement avec la Grande Rue jusqu'à l'Eglise. Les travaux commencés fin 2015 se sont terminés le 15 avril dernier, soit une période relativement longue nécessitée par le souci de réduire au maximum les nuisances aux usagers.

Outre le changement de la conduite d'eau potable, ces travaux ont été l'occasion de changer également en partie le réseau d'assainissement en éternit amianté et de refaire à neuf l'enrobé de la rue qui avait bien besoin d'un nouveau manteau.

Ces travaux ont représenté un coût d'environ 235 000 €, entièrement pris en charge par la Métropole.

La deuxième tranche - Grande Rue, rue du Fiaret, impasse Montpertuis - devrait démarrer quant à elle fin 2016 - début 2017 et sera également réalisée et financée par la Métropole, en charge des compétences Eau et Voirie.

Quant au PLU, après enquête publique, prise en compte de diverses observations formulées au cours de l'enquête, avis favorable du Commissaire Enquêteur, examen minutieux des services Urbanisme de la Métropole qui avaient déjà donné leur aval aux grandes orientations retenues, le dossier a été définitivement approuvé par délibération du Conseil Métropolitain le 1^{er} avril dernier.

Transmis à la Préfecture pour contrôle de légalité, le document a été publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture le 2 mai 2016. Cette publication rend le PLU opposable aux tiers et, à partir de cette date, toute demande de certificat d'urbanisme, de déclaration préalable ou de permis de construire est désormais instruite selon ses règles.

Bresson infos : Parmi les projets structurants de la commune, où en sont la réflexion et l'état d'avancement du dossier "Maison pour tous" ?

Michel REBUFFET : Ce projet, déjà évoqué lors de notre premier mandat au niveau des besoins potentiels, des hypothèses possibles de programme et d'emplacement, a donc été réactivé par la nouvelle équipe élue en 2014 qui a entrepris une réflexion approfondie et lancé concrètement plusieurs études en parallèle.

Ont été examinées les hypothèses d'une structure entièrement nouvelle, à partir de l'approche des besoins, des diverses localisations possibles, ainsi que l'hypothèse alternative d'une réhabilitation lourde et un agrandissement de l'actuelle Maison Des Associations (MDA).

Au terme de ces études de faisabilité, confiées à divers professionnels qualifiés, et pour faire simple, il est apparu que les coûts d'une salle polyvalente nouvelle ou de la réhabilitation lourde de la MDA étaient pratiquement équivalents sauf à y rajouter, pour un équipement nouveau, le coût du foncier. Or s'il existe bien un emplacement réservé dans le PLU à proximité du centre du village, pour équipements publics, la commune n'en a pas la maîtrise amiable et devrait donc passer par des procédures beaucoup plus longues.

La commission restreinte chargée au sein du Conseil Municipal du projet et l'ensemble des élus ont donc estimé que la création d'un équipement entièrement nouveau, s'il ne se justifiait pas au niveau des besoins dans l'immédiat, devrait accompagner à long terme une évolution conséquente du village, en liaison avec de nouveaux équipements complémentaires, école par exemple, dont les besoins ne manqueront pas de se faire sentir.

Nous nous sommes donc orientés, toujours à partir des besoins actuels, vers une rénovation plus légère de la MDA, la commission restreinte ayant listé de manière détaillée les travaux à réaliser ou à examiner.

Pour traduire ces travaux en terme de programmation architecturale devant déboucher sur le choix d'un maître d'œuvre, la commune s'est adjoint un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO), programmiste, avec mission d'assistance générale en matière technique, financière et administrative jusqu'à organisation de l'appel d'offres du maître d'œuvre et son choix final.

Il s'agira donc, je le rappelle, d'une rénovation légère, avec mise aux normes du bâtiment, et d'un réaménagement fonctionnel des surfaces disponibles.

Sans entrer dans le détail du calendrier déjà établi, les travaux proprement dits pourraient commencer au premier trimestre 2017.

Toutes précisions vous seront données au fur et à mesure de la réalisation du projet.

Bresson Infos : Où en est l'intégration de la commune dans la Métropole ; quelles en sont les conséquences quant à la politique communale ?

Michel REBUFFET : L'année 2016 a été marquée par la mise en place des **compétences Eau, Assainissement et Voirie par la Métropole et les transferts de personnel**. Aucune pause n'est intervenue depuis le début de l'année, la Métropole voulant notamment avancer à grand pas vers le **PLU intercommunal (PLUI)** amené à se substituer aux différents documents d'urbanisme des 49 communes.

Nous n'avons pas lieu d'avoir d'inquiétudes quant aux conséquences du PLUI, à objectif 2019-2020, pour la commune, puisque nos choix ont été largement confirmés par la Métropole qui a même **réduit les objectifs quantitatifs communaux** en matière de logements pour les quinze prochaines années. Sans doute dans les mois qui viennent, la Métropole organisera-t-elle la **prise de nouvelles compétences**, rien n'étant acté ou décidé à ce jour. Nous aurons l'occasion d'en reparler.

Au niveau du développement de la commune, celle-ci en reste pour l'instant **totalelement maître dans le cadre des dispositions de son PLU**.

Les **éventuels projets de constructions nouvelles** devraient concerner d'abord la **"densification" d'espaces déjà construits**.

Les faibles quotas de constructions prévus ne devraient permettre qu'**une seule opération** d'ensemble sur les espaces ouverts nouvellement à l'urbanisation, **rien n'étant d'actualité pour l'instant**, ni en terme de programme ni en terme de localisation.

Il faut se garder de toute rumeur, notre objectif étant toujours **la plus grande transparence possible**, et je suis, avec mon équipe, disponible à tout moment.

Je profite de l'occasion de cet éditorial pour souhaiter les **meilleures vacances possibles** à tous.




Directeur de la publication : Michel REBUFFET
Comité de rédaction : Emmanuèle AMIELL - Adeline GANNAT
Mairie de Bresson
11 Grande Rue
38320 Bresson
Tél. : 04 76 25 26 61
Fax : 04 76 25 35 55
E-mail : mairie.bresson@wanadoo.fr
Site : www.village-de-bresson.fr
Impression : Manufacture d'histoires - Deux ponts
Tirage : 450 exemplaires en papier recyclé

CIMETIÈRE

Afin de faire face à une demande croissante de crémation, Bresson, qui disposait déjà de **quatre columbariums** a décidé l'extension de cet espace de recueillement, en installant **cinq structures supplémentaires**, en granit rosé, dans la continuité de ceux déjà existants.

Situé dans le calme environnant du cimetière de Bresson, les familles pourront **se recueillir en toute quiétude**.



BORNES DE PROPRETÉ



Si les chiens ont besoin, pour leur équilibre et leurs besoins de promenades quotidiennes, la municipalité rappelle que les trottoirs et les chemins, en macadam, en herbe ou en gravier, ne sont pas destinés à recueillir les déjections des animaux domestiques.

De nombreux Bressonnais se plaignent de cet état de fait à juste titre.

Nous demandons expressément aux propriétaires de chiens de se munir de sacs en plastique pour ramasser les déjections de leur(s) animal (aux).

Cinq bornes de propreté seront installées dans les prochaines semaines pour faciliter ce geste!

Pensez à nos enfants, aux riverains, aux propriétaires, aux promeneurs ! Merci.

(Rappelons à toutes fins utiles que l'art 48-1 du code de procédure pénale fixe à 35€ l'amende de 2^{ème} classe forfaitaire pour les contrevenants).

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

La récente intégration de Bresson dans une nouvelle collectivité territoriale a eu pour conséquence de voir les compétences municipales être progressivement transférées à la Métropole.

De ce fait, la **compétence voirie a été transférée le 1^{er} Janvier 2015**, ce qui a impliqué que l'entretien des chaussées, trottoirs, accotements, talus, et arbres d'alignement n'est théoriquement plus du ressort de la commune.



Interrogés sur les modalités d'application de ces nouvelles dispositions, les responsables « voirie » de la Métro nous ont fait savoir que bien évidemment les **gros travaux et réfections** seraient dorénavant à **leur charge**, mais que, concernant l'**entretien des espaces verts**, l'action de leurs agents se limiterait aux **trois interventions suivantes** :

- Un passage d'épareuse sur les bords de route et talus en début d'été,
- Un passage d'épareuse accompagné d'un débroussaillage en fin de saison. Le tout, uniquement sur une largeur d'un mètre, le but n'étant pas l'**entretien paysagé**, mais **la visibilité et la sécurité** des usagers.

Si l'on s'en tenait à la stricte limitation de ces trois points, la commune n'aurait **plus le même niveau d'entretien** et son aspect général en pâtirait.

Reste donc à la charge de la commune **le fleurissement, la propreté, le ramassage des feuilles, la taille et le nettoyage des massifs tapissants et arbustifs, la tonte des espaces publics** (à ne pas confondre avec le domaine privé de la commune, exemple : le parc de la mairie), et **le déneigement**, ce qui dans la logique, aurait dû être inclus dans le transfert des charges.

La CLECT (commission locale pour l'évaluation des charges transférées) a néanmoins conclu que l'attribution de l'**indemnité de compensation reversée à la commune** serait amputée annuellement de la somme de 120 000€, somme correspondant à une **évaluation annuelle moyenne** de l'entretien de la voirie.

Enfin, l'usage des désherbants chimiques sera totalement prohibé pour les collectivités territoriales en 2017. La municipalité, dans un souci de **respect de l'environnement** avait déjà depuis deux ans, **proscrit l'usage des pesticides**. Des herbes folles pourront donc jalonner les bordures de trottoirs, le nettoyage à la débroussailleuse étant éphémère. La perfection dans ce domaine exigerait la présence permanente d'un agent pendant la période de végétation.



CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2015

Le détail des délibérations peut être consulté en mairie ou sur le site internet

26. Budget principal 2015 – Décision Modificative (Vote pour à l'unanimité)

Opérations de régularisations comptables à hauteur de 76,25 € nécessaires pour l'application de la délibération du 17 juin 2015 qui prévoit la cession à Grenoble-Alpes Métropole de plus des deux tiers des actions de la SPL Eaux de Grenoble, soit 5 actions sur les 6 détenues par la commune.

27. Budget principal – Mandatement des dépenses d'investissement (Vote pour à l'unanimité)

Mise en recouvrement des recettes et engagement, liquidation et mandatement des dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

28. Institution de la taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains devenus constructibles (Vote : 10 pour, 2 contre)

Conformément à l'article 1529 du Code Général des Impôts, le Conseil Municipal vote l'institution de la taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus qui ont été rendus constructibles du fait de leur classement, par un Plan Local d'Urbanisme ou par un document en tenant lieu, dans une zone urbaine ou dans une zone à urbaniser ouverte à l'urbanisation.

29. Intercommunalité – Détermination des attributions de compensation définitives à la suite du passage en Métropole (Vote pour à l'unanimité)

La transformation de la Communauté d'Agglomération en Métropole au 1^{er} janvier 2015 emporte des transferts de compétences des communes à cette dernière. A la date du transfert, ces transferts doivent être valorisés de manière à ce que l'opération soit la plus neutre possible sur les finances des communes comme sur celles de l'EPCI. Le Code Général des Impôts prévoit que cette neutralité est assurée par une diminution des attributions de compensation perçues ou versées par les communes, à due concurrence des dépenses nettes liés aux compétences transférées. Chaque conseil municipal des communes membres se prononce sur le rapport conclusif de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) du 26 novembre 2015.

30. Intercommunalité – Autorisation de signature d'une convention de gestion avec Grenoble-Alpes Métropole (Vote pour à l'unanimité)

Dans le cadre de la prise de compétences nouvelles par Grenoble-Alpes Métropole, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées a voté le report en 2016 de l'évaluation des coûts relatifs à l'entretien des zones d'activités transférées à la Métropole. Pour l'année 2016, la commune de BRESSON continue à assumer, par voie de convention gestion, certaines missions sur la zone d'activités.

31. Intercommunalité – Autorisation de signature des procès-verbaux de mise à disposition et de transfert de biens pour les compétences "Eau" et "Assainissement" (Vote pour à l'unanimité)

Suite au transfert des compétences "Assainissement collectif et non-collectif" et "Eau potable" de la commune à Grenoble-Alpes Métropole, il convient de constater contradictoirement la mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice des compétences transférées depuis le 1^{er} janvier 2015 par la signature d'un procès-verbal de mise à disposition.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2016

Le détail des délibérations peut être consulté en mairie ou sur le site internet

1. Approbation du Compte de Gestion – Exercice 2015 (Vote pour à l'unanimité)

Le Compte de Gestion est établi par le comptable du Trésor Public qui a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, le montant de tous les titres de recettes émis et le montant de tous les paiements ordonnancés. Le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion 2015 conforme au Compte Administratif de la commune.

2. Approbation du Compte Administratif – Budget Principal – Exercice 2015 (Vote pour à l'unanimité)

Le Compte Administratif 2015 est adopté avec un excédent de fonctionnement de 1 722 240,93 € et un excédent d'investissement de 599 300,21 €.

3. Vote du taux des trois taxes locales – Part communale (Vote pour à l'unanimité)

Les taux appliqués en 2015 sont reconduits pour 2016 pour la taxe d'habitation (9,16%), la taxe foncière sur les propriétés bâties (17,56%) et la taxe foncière sur les propriétés non bâties (36,64%).

4. Attribution de subvention aux associations communales (Vote : 12 pour, 2 abstentions)

La commune subventionne les associations dont l'activité contribue à l'animation du village pour un montant total de 10 500 € réparti entre les 10 associations.

5. Vote du Budget Primitif 2016 et affectation des résultats (Vote pour à l'unanimité)

Après une présentation détaillée du projet de budget primitif pour l'année 2016, le Conseil Municipal approuve l'affectation de 670 000,00 € en réserve au compte 1068 et le report du solde de 1 052 240,93 € en recettes à la section de fonctionnement du BP 2016. De même, le Conseil Municipal approuve le report de l'excédent d'investissement 2015 de 599 300,21 € en recettes d'investissement du BP 2016.

6. Intercommunalité - Autorisation de signature d'une convention pour la mise en œuvre de la tarification solidaire Métrovélo (Vote pour à l'unanimité)

Grenoble Alpes-Métropole a décidé de mettre en œuvre une tarification solidaire pour la location de Métrovélo. Cette tarification repose sur une prise en compte du quotient familial qui peut être calculé par les services municipaux donnant lieu au versement d'une aide financière à la commune permettant de couvrir les frais de gestion de ces dossiers. Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer cette convention.

Information sur les marchés publics conclus en 2015 conformément à l'article 133 du Code des Marchés Publics. *Tableau téléchargeable sur www.village-de-bresson.fr.*

BUDGET COMMUNAL 2016 : UN BUDGET DE PRUDENCE

Mercredi 23 mars 2016 le Conseil Municipal s'est réuni pour approuver les comptes de 2015 (comptes de gestion et comptes administratifs) et fixer le cadre du budget 2016.

LES COMPTES DE LA COMMUNE : COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION 2015

La comparaison des chiffres entre 2015 et 2014 est à nouveau délicate, dans la mesure où l'intégration de Bresson à Grenoble-Alpes Métropole a, pour la 2^{ème} fois, modifié les recettes et les dépenses.

Il faut ici rappeler le rôle de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de 2015.

Chaque poste de charge transférée a été évalué par la CLECT selon un coût forfaitaire appliqué à l'ensemble des 49 communes intégrées. Le total de ces évaluations fait diminuer les recettes versées par la Metro de 116 675 € (757 533 € au lieu de 874 228 €) par an. En principe, la commune ne supporte plus les charges correspondantes. Elle a conservé son personnel en le redéployant sur des tâches anciennement sous-traitées.

La dotation globale de fonctionnement (versement de l'Etat) est passée de 39 000 € en 2014 à 13 188 € en 2015 (elle sera nulle en 2016).

Malgré ces contraintes nous citerons quelques chiffres :

L'excédent de fonctionnement 2015 est de 557 507 € auquel se rajoute le report des exercices précédents de 1 027 015 €.

La section d'investissement est déficitaire de 569 668 € et le report antérieur positif de 1 108 474 €.

Il n'y a donc aucun problème de financement.

Le budget eau est exclu car finalement reversé à la Métropole en contrepartie de travaux. Il avait initialement été intégré au budget principal.

Les investissements réalisés (ou poursuivi de 2014) ont représenté un total de 654 391 € en 2015.

Ont été achevés les travaux des Grands Champs (cheminement piéton en béton désactivé) et ceux de la rue de l'Oratoire.

Par ailleurs, de nombreuses études pour les mises aux normes nécessaires et pour des réalisations futures ont été réalisées.

Enfin, comme nous nous étions engagés, nous avons clos le PLU (Plan Local d'Urbanisme), qui vient d'être validé par la Métropole et devient applicable de droit.

BUDGET 2016 : BUDGET DE PRUDENCE

Dans le cadre des réductions des dotations de l'Etat, la commune subit une forte ponction : En quatre ans, la dotation de fonctionnement est passée de 50 000 à 0 €.

La commune a voulu à nouveau rester prudente dans ses dépenses pour ce budget.

Le budget de fonctionnement

Les recettes fiscales vont encore diminuer (cf. 2015 ci-dessus).

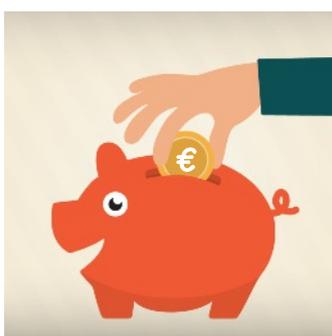
Malgré cela, compte tenu de notre volonté de ne pas augmenter la pression fiscale de la commune, nous ne modifions pas les taux des impôts locaux, qui restent identiques depuis quatre ans.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Taxe d'habitation en %	8.98	9.07	9.16	9.16	9.16	9.16	9.18
Taxe sur le foncier bâti en %	17.22	17.39	17.56	17.56	17.56	17.56	17.56
Taxe sur le foncier non-bâti en %	35.92	35.28	36.54	36.54	36.54	36.54	36.54

Les dépenses de fonctionnement budgétées seront de **1 418 276 €**. (1 291 000 en 2015)

L'ancien budget eau (fonctionnement) est reversé à la Métropole pour **137 918 €**.

En excluant cette charge spécifique, les dépenses sont de **1 280 358 €**.



BUDGET COMMUNAL 2016 : Fonctionnement - dépenses

ARTICLES	MONTANTS
011 : Charges à caractère général (électricité, fournitures d'équipement, entretien des réseaux, des terrains...)	588 610 €
012 : Charge de personnel (salaires des agents, cotisations Urssaf ...)	448 500 €
014 : Atténuations de produits (fond de péréquation recettes fiscales)	15 000 €
022 : Dépenses imprévues de fonctionnement	86 000 €
033 : Virement à la section investissement	1 081 111 €
042 : Opérations d'ordre entre section (dotation aux amortissements)	16 166 €
65 : Autres charges de gestion courante (indemnités élus, CCAS	106 000 €
66 : Charges financières	14 000 €
67 : Charges exceptionnelles, dont reversement budget eau à la métro pour 137 918 €	145 500 €
TOTAL	2 499 387 €

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES

ASSOCIATIONS	MONTANT ATTRIBUE
Association du personnel communal	700 €
Atelier 3A	1 000 €
Club de la châtaigneraie	900 €
Comité d'Animation	2 500 €
Lud'Anim	1 300 €
Sou des écoles	300 €
Graine de sable	1 200 €
UMAC	900 €
Tennis club	500 €
Pétanque club de Bresson	1 200 €
TOTAL	10 500 €



Le budget d'investissement .

La commune va continuer à investir en 2016.

- Projet structurant : modification de la MDA (phase de chiffrage et éventuellement de travaux)
- mise aux normes PMR de l'école
- Réfection du Cimetière(fin)
- Travaux et études sur notre église (qui présente des fissures)
- Fournitures de bancs à l'école et au tennis club
- Réfection de notre salle des mariages et de réception
- divers

500 000 € de travaux sont prévus. Pour l'instant il n'y a pas de nouvel emprunt. Il sera mis en place fin 2016.

Malgré une conjoncture difficile entraînant une restriction des dotations publiques , nous veillons à respecter les équilibres de nos budgets.

NOUVEAUX TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX POUR LA RENTRÉE 2016

Le Conseil Municipal du 9 juin 2016 a voté les nouveaux tarifs appliqués à la restauration scolaire et aux services périscolaires qui sont sous la responsabilité de la commune :

- Pour le temps de la restauration scolaire et de la pause méridienne, entre 11h30 et 13h45, le montant demandé aux familles s'échelonne entre 2,16 € et 6,00€ par jour et par enfant, en fonction du quotient familial.

Ces tarifs comprennent le coût du repas, produit et livré par le prestataire, la prise en charge de l'encadrement, des animateurs pendant les deux heures quinze et des frais généraux. Un apport substantiel de la commune couvre la différence avec le coût réel.

- Le temps de pause récréative entre 16h et 16h30 restera entièrement financé par la commune.
- Pour les temps périscolaires, soit les temps des ateliers périscolaires du soir (TAP), les temps d'accompagnement aux apprentissages (AAA), les garderies maternelles du soir et garderies du mercredi, le montant à la charge des familles s'échelonne entre 1,86€ et 3,00€ par heure et par enfant.

Ces tarifs comprennent le coût des intervenants spécialisés, le coût des personnels communaux et de l'enseignant. De même la différence avec le coût réel est pris en charge par la municipalité.

Après ces premières années de fonctionnement, les ateliers du soir (TAP), qui sont laissés au libre choix des familles, donnent entière satisfaction à ceux qui les fréquentent. Les enfants apprécient la diversité des activités (théâtre, sport, couture, jardinage...), la qualité et la disponibilité des intervenants.



Du nouveau pour la garderie du soir:

En raison de la faible fréquentation constatée depuis quelques années, le Conseil Municipal du 9 juin 2016, a voté la suppression de la dernière demi-heure de garderie du mardi de 17h30 à 18h00.

A la rentrée de septembre 2016, les services communaux de l'école de Bresson se termineront à :

- 17h30 les lundis, mardis, jeudis, et vendredis
- 12h30 les mercredis.

Rappel : N'oubliez pas de transmettre à la Mairie votre nouveau QF délivré par la CAF.

Toutes les précisions sur les tarifs et les modalités sont dans « Mon guide périscolaire » qui sera distribué à la fin du mois de juin.

A COMPTER DE LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE, LA COMMUNE DE BRESSON A DÉCIDÉ DE FAIRE ÉVOLUER LES TRANCHES DE QUOTIENT FAMILIAL. POUR PLUS D'ÉGALITÉ SOCIALE ET AFIN DE LISSER LES TARIFS, DE NOUVELLES TRANCHES SONT CRÉÉES NOTAMMENT CELLES SUPÉRIEURES À 1000.

Tranche de QF	Barème de QF
A	Supérieur à 380
B	De 381 à 500
C	De 501 à 750
D	De 751 à 1000
E	De 1001 à 1250
F	De 1251 à 1500
G	De 1501 à 2000
H	Supérieur à 2000

PLAN CANICULE

Canicule, fortes chaleurs, adoptez les bons réflexes !

En période de canicule,
il y a des risques pour ma santé,
quels sont les signaux d'alerte?

- Crampes
- Fatigue inhabituelle
- Maux de tête
- Fièvre supérieure à 39°C
- Vertiges / Nausées
- Propos incohérents



Si vous voyez quelqu'un victime
d'un malaise, **appelez le 15**

BON À SAVOIR

A partir de 60 ans ou en situation de handicap, je peux bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Il me suffit de contacter ma mairie ou mon CCAS.



**JE BOIS RÉGULIÈREMENT
DE L'EAU**

En période de canicule,
Quels sont les bons gestes?

- Je mouille mon corps et je me ventile
- Je mange en quantité suffisante
- J'évite les efforts physiques
- Je ne bois pas d'alcool
- Je maintiens ma maison au frais: je ferme les volets le jour
- Je donne et je prends des nouvelles de mes proches

ATTENTION

Je suis particulièrement concerné si je suis enceinte, j'ai un bébé ou je suis une personne âgée. Si je prends des médicaments: je demande conseil à mon médecin ou à mon pharmacien.

CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT COMMUNAL DE MUSIQUE ET DE DANSE (CRC) D'EYBENS



Nouvelle convention de partenariat avec le CRC d'Eybens (Conservatoire à Rayonnement Communal, anciennement Ecole de Musique et de Danse d'Eybens).

Pour assurer la continuité de l'Enseignement Artistique et Culturel pour les enfants et jeunes de Bresson, les deux communes, dans le cadre de la coopération intercommunale, ont signé une nouvelle convention de partenariat concernant les modalités et les tarifs à partir de septembre 2016. La commune continue ainsi à contribuer au financement du CRC pour assurer le maintien de nos élèves et la qualité de l'enseignement proposé.

Dans le cadre de cette convention, les enfants et jeunes de Bresson bénéficient des mêmes prestations ainsi que des mêmes tarifs que les Eybinois. Pour les enfants, les tarifs seront calculés en fonction du QF en vigueur à Eybens. Les jeunes, scolarisés, étudiants ou sans emploi de 18 à 25 ans bénéficient également des tarifs enfant.

Enfants et jeunes (de 18 à 25 ans, scolarisés, étudiants ou sans emploi)

	QF ≤ 380	380 < QF < 1500	QF = 1500	1500 < QF < 2500	QF ≥ 2500
Cursus complet 1er cycle	71,30 €	0,2176 x QF - 11,3839	315,00 €	0,0390 x QF + 256,50	354,00 €
Cursus complet 2ème ou 3ème cycle et parcours personnalisé	132,50 €	0,2180 x QF + 49,6464	376,70 €	0,0513 x QF + 299,75	428,00 €
Parcours d'enseignement collectif (danse ou musique) et parcours personnalisé	60,00 €	0,1027 x QF + 20,9821	175,00 €	0,02 x QF + 145,00	195,00 €
Eveil musique ou danse	40,70 €	0,0820 x QF + 9,5536	132,50 €	0,0265 x QF + 92,75	159,00 €
Une autre pratique collective seule	35,00 €	0,0509 x QF + 15,6607	92,00 €	0,02 x QF + 62	112,00 €

CAMBRIOLAGE

Le Groupement de Gendarmerie Départementale de l'Isère vous conseille : **Contre les cambriolages, ayez le bon réflexe !**



Le cambrioleur choisit des cibles faciles et va au plus simple. Il se renseigne sur vos habitudes. Il recherche les failles de votre protection et en profite.



Se préserver c'est entre autres :

- Utiliser efficacement vos équipement de protection (verrouiller les portes et fermer vos fenêtres même pour une absence de courte durée)
- Ne jamais laisser vos clés sous le paillason, dans la boîte aux lettres, dans un pot de fleurs
- Placer en lieu sûr et éloignés des accès vos bijoux, sacs à main et clés de voiture
- Ne laisser aucun objet de valeur ou facilement monnayable visible depuis vos fenêtres
- Ne pas conserver chez soi d'importantes sommes d'argent, même dans des cachettes que vous pensez introuvables

Vous êtes témoin d'un fait suspect ou victime d'un cambriolage

Composez le **17** ou le **112**



Dans le cadre des Opérations Tranquillité Vacances organisées pendant les vacances, signalez votre absence au commissariat de police ou à la Brigade de gendarmerie; des patrouilles pour surveiller votre domicile seront programmées.

Il est aussi possible d'adhérer à la plateforme **Voisins Vigilants**, site web communautaire permettant de mettre en relation les habitants d'un même quartier.

Renseignements sur : www.voisinsvigilants.org

BIBLIOTHÈQUE



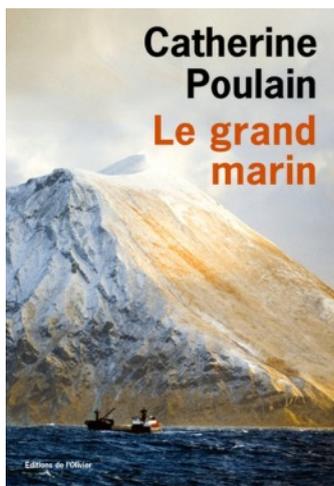
Comme toutes les années, la bibliothèque prend ses quartiers d'été!

En **juillet** : ouverture tous les **mercredis** de 10 h à 12 h

En **août** : **Fermeture**

Elle rouvrira ses portes le **mercredi 7 septembre**.

Mais pendant les vacances, sur la plage, à la montagne ou en terrasse sur votre transat, profitez et prenez un livre ! Voici nos deux livres coup de coeur à emporter dans vos bagages.



Quand Lili Colt arrive à Kodiak, un port d'Alaska elle sait qu'elle va enfin réaliser son rêve : s'embarquer sur un de ces bateaux qui partent pêcher au loin. La véritable aventure commence. Le choc est brutal. Dormir à même le pont, supporter l'humidité permanente et le sel qui ronge la peau, la fatigue, la peur, les blessures... Seule femme au milieu de ces hommes rudes, au verbe rare, qui finiront par l'adopter. A terre Lili partage la vie des marins, les bars,

les clubs, les motels miteux. Quand elle tombe amoureuse du "GRAND MARIN" ...

Récit d'une grande sensibilité malgré la rudesse de la vie à bord et d'une intense émotion.

Dans le lotissement où il vit depuis 40 ans, Ove est connu pour être un râleur de la pire espèce. Enfermé dans sa routine maniaque, à cheval sur ses principes, il se méfie de tout et de tous. Depuis la mort de sa femme et son licenciement, tous les matins, il inspecte le quartier, peste contre les automobilistes, et cherche le meilleur moyen de se suicider. Le problème : un chat pelé et une tripotée de nouveaux voisins qui semblent bien décidés à ne pas le laisser mourir en paix...

Délicieusement drôle et attachant. On rit tout autant qu'on pleure avec ce pauvre Ove. Va-t'il enfin réussir à arriver au bout de sa quête? Mystère.



PISCINE

Un bain de fraîcheur à la piscine d'Eybens

La piscine d'Eybens ouvre ses bassins cet été du **17 juin au 30 août**, 7 jours sur 7, de **10h à 19h30**.

Depuis cette année, une nouvelle grille tarifaire est proposée. Les nageurs peuvent acheter des **tickets à l'unité**, valables sur la journée pour le nombre d'heures choisi. Ces tickets sont à acheter à l'entrée de la piscine d'Eybens. Ils peuvent aussi acheter des **cartes d'abonnements de 20 ou 40 heures** et ainsi venir nager quand ils le souhaitent dans la saison. S'il reste du temps sur la carte en fin de saison, le crédit restera **valable l'année prochaine**.

L'entrée est toujours gratuite pour les moins de 4 ans.

Comme chaque année, la commune de Bresson propose des cartes **"20 heures"** à des tarifs préférentiels. Celles-ci sont à **retirer en Mairie** aux heures d'ouverture à partir du **20 juin 2016**. Le règlement s'effectue par chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC. Se munir d'un justificatif de domicile (facture EDF, Tel ...)



TARIFS 2016

CARTE 20 HEURES	ENFANT	ADULTE	ADULTE SANS EMPLOI, ETUDIANT
	12 €	25 €	20 €

RAPPEL



Peut-on être sanctionné pour abandon de déchets dans la rue ?

Oui, jeter ou abandonner des déchets dans la rue fait l'objet d'une **amende pénale**. Par ailleurs, il est interdit de déposer des déchets ménagers sur la voie publique en dehors des conditions fixées par arrêté municipal.

Le **dépôt, l'abandon ou l'évacuation** de tout type de déchets sur la voie publique en dehors des conditions fixées par arrêté, est passible d'une contravention :

- De **68 €** si vous réglez l'amende immédiatement ou dans les 45 jours suivant le constat d'infraction (ou l'envoi de l'avis d'infraction le cas échéant),
- De **180 €** au-delà de ce délai.

À défaut de paiement ou en cas de contestation de l'amende forfaitaire, c'est le juge qui décide du montant de l'amende pouvant aller jusqu'à **450 €**.

MOUSTIQUE TIGRE



Alerte au moustique tigre

Le moustique tigre, inconnu en métropole, il y a encore dix ans, a fait son apparition dans le Sud de la France. Avec le réchauffement climatique, il progresse lentement vers le Nord et quelques spécimens ont pu être repérés dans l'agglomération grenobloise, notamment dans les communes bordant l'Isère.

Cet insecte, vecteur de maladies graves dans les DOM-TOM (dengue, chikungunia) **n'est pas pour l'instant pathogène en métropole**. Cependant en application du principe de précaution, il convient de prendre toutes les mesures en vue d'éradiquer ou au minimum ralentir la progression de cet insecte.

A cet effet, l'établissement public **E.I.D** (Entente Interdépartementale pour la Démoustication) a été mandaté par le Préfet de l'Isère dans son arrêté du 3 mai 2016 pour mener à bien une **campagne d'information** dans les communes pouvant être concernées. Un flyer contenant toutes informations utiles est inséré dans ce journal municipal. A partir de juillet, des agents de l'E.I.D feront du **porte à porte** chez les habitants pour donner toutes les explications sur les méthodes de prévention et répondre à toutes

les questions qui leur seront posées. Ces agents seront **porteurs d'une carte professionnelle** qui devra être produite à toute réquisition des personnes visitées.



Pour le moment, concernant le moustique tigre, la mission de l'E.I.D se cantonne à une action d'information et il n'est **pas prévu de campagne de démoustication**, contrairement à ce que fait cet organisme pour le traitement du moustique indigène, depuis de nombreuses années déjà.

En cas de découverte de cet insecte à quelque endroit de la commune, la personne concernée est invitée à **prendre contact** avec l'E.I.D à l'adresse et aux numéros de téléphone mentionnés sur le flyer.

CONCERTATION PLUI

Le 1^{er} janvier 2015 la Communauté d'agglomération Grenoble-Alpes Métropole est devenue une Métropole. Désormais en charge de la **compétence urbanisme**, elle pilote l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : le **PLUI**.

Ce document de référence viendra définir un projet d'aménagement et de développement durable pour notre territoire, **fixer des règles précises** pour les permis de construire et identifier les **futurs secteurs à projets**.

Fort de la tradition de participation qui caractérise notre territoire, le PLUI de la Métropole s'alimentera d'une grande démarche de **concertation avec les habitants et les acteurs**. Forum, ateliers, panels citoyens, conférences permettront à chacun de s'informer et de participer à l'élaboration de ce document. Vous pouvez retrouver les dates sur le site de la Métropole : www.lametro.fr/plui

En complément de ces réunions, la Métropole vous propose un outil accessible par tous les métropolitains et métropolitaines : **Carticipe**.

Vous pouvez y **créer un compte** en 3 clics, puis **déposer vos idées**, remarques, réactions concernant le cadre de vie, l'économie et l'emploi, la mobilité et l'environnement du territoire métropolitain. Faites-le, tout simplement, en glissant un pictogramme sur la carte !

Vous pouvez également **commenter les contributions** des autres utilisateurs, ainsi que **voter pour une contribution**. Plus une contribution reçoit de votes favorables et plus elle sera visible sur la carte !

Vous avez contribué ? N'hésitez pas à **partager** votre contribution sur les réseaux sociaux !

L'ensemble des contributions permettra de formaliser un avis citoyens transmis à la Métropole **le 13 juillet** en vue de **l'élaboration du PADD métropolitain**.

MODE D'EMPLOI

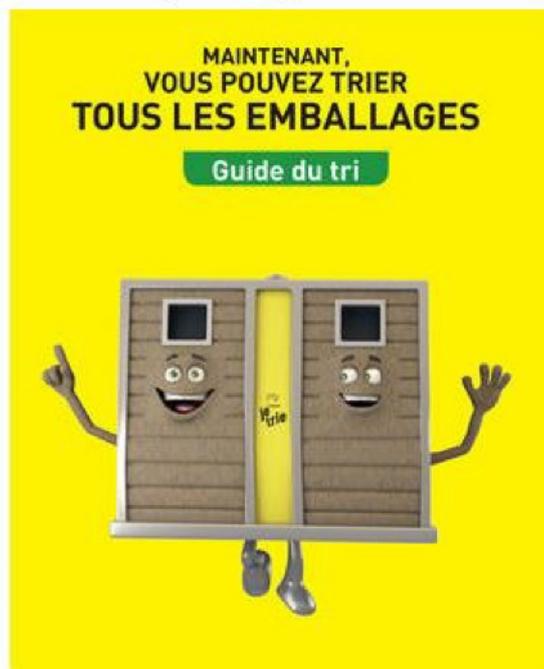
1. Je me connecte sur un PC, une tablette ou un smartphone sur : plui-lametro.carticipe.fr
2. Je crée un compte. Je place une vignette thématique sur la carte et partage mes idées.
3. Je peux rajouter jusqu'à 3 photos pour illustrer mon propos.
4. Je peux aussi partager ma contribution sur les réseaux sociaux : Facebook, Twitter, Google+
5. Je peux commenter et voter pour ou contre des contributions déjà placées sur la cartographie collaborative.

La taille des vignettes augmentent en fonction du nombre des votes et commentaires.



DÉCHETS

Pour les utilisateurs
des points d'apport volontaire

TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT DÈS LE 1^{ER} JUIN 2016

Bientôt, vous n'aurez plus à vous torturer l'esprit pour savoir dans quelle poubelle jeter vos emballages plastiques. À partir du 1^{er} juin, ils sont tous à jeter dans votre poubelle « Je trie ». Facile, non ?

Pots de yaourts, emballages de charcuterie, barquettes, films et sachets plastiques, tubes de dentifrice... Autant de plastiques que vous jetiez auparavant dans votre poubelle d'ordures ménagères grise ou marron, et que vous pourrez jeter dans votre poubelle « Je trie » dès le 1^{er} juin !

Et n'oubliez pas :

- Ne lavez pas vos emballages, il suffit de bien les vider.
- Déposez en vrac sans sac vos emballages dans les poubelles « Je trie »

À noter : ne suivez que les consignes de tri de la Métropole et pas celles sur les emballages, puisque nous sommes un territoire pionnier en la matière !

Pour plus d'informations : 0 800 500 027 (appel gratuit)

Ou <http://www.lametro.fr/120-ou-jeter-vos-dechets.htm>

Dès le 1^{er} juin, tout est en effet plus simple, puisque tous les emballages se trient, qu'ils soient en plastique, en métal ou en carton. **Une simplification qui évite bien des questions !**

SOU DES ÉCOLES



Sou des écoles
BRESSON

Une année haute en couleur !

La fin de l'année scolaire approche à grand pas et les projets énoncés lors de l'Assemblée Générale du mois de septembre 2015 ont pu être réalisés avec succès !

Les gaufres vendues à la brocante de Bresson ont, cette année encore, attiré beaucoup de gourmands et à Noël, le Sou des Ecoles a pu compter sur la participation des parents et de leur entourage lors de la vente de chocolats Léonidas.

Au mois d'avril, Bresson a vu pendant quelques heures, ses rues animées par le rire des enfants de l'école, défilants, déguisés sur le thème du Printemps.

A souligner également que les classes du cycle 2 et 3 ont souhaité s'investir pour le budget de la coopérative scolaire. Ainsi, la vente de fleurs, plantes ... et autres produits du jardin a été une grande réussite !

Aujourd'hui, place à la Kermesse ! Celle-ci se tiendra à l'école, le vendredi 24 juin 2016 à partir de 16h30 ! Au programme : spectacle des enfants, stands de jeux avec lots, formule repas, sans oublier le tirage de la traditionnelle tombola dont la vente des tickets est ouverte dès le lundi 30 mai 2016.



L'équipe du Sou remercie les enseignants pour leur implication, les parents et leur entourage pour leur générosité, lors des actions menées tout au long de cette année !

« Cette année, nous avons fêté mardi-Gras à l'école. Les élèves se sont déguisés : Robin des Bois, le magicien, le policier, le rappeur ont fait la fête avec Dark Vador, la fée, le clown, la reine des Neiges, le cow-boy, l'indienne et les oiseaux. Après les jeux, les crêpes, la pâte à tartiner au chocolat et les gâteaux ont été appréciés de tous. Merci aux parents et grands parents qui ont partagé avec nous cet après-midi festif. »

La classe de CP-CE1-CE2

UMAC



C'est sous un soleil printanier que s'est déroulée la cérémonie commémorative de l'armistice du 8 mai 1945 auprès du monument aux morts de Bresson. En ce 71^{ème} anniversaire de la fin de la seconde guerre mondiale, présidé par Monsieur Michel REBUFFET et Monsieur Ladislas HORVATH, soixante personnes, parmi lesquels élus, écoliers, enseignants et anciens combattants ont défilé derrière le nouveau porte drapeau, Monsieur Diègo SAPORITO.

Après le dépôt de gerbe, l'appel des morts et la minute de silence, la sonnerie aux morts, le chant des partisans et la

Marseillaise ont retenti. Puis ce sont les élèves de l'école de Bresson qui ont fait entendre le message de l'union française des anciens combattants.

A l'issue de la cérémonie, lors du verre de l'amitié à la mairie, l'assistance a pu découvrir l'exposition retraçant les événements tragiques qui se sont déroulés entre 1939 et 1945.



Puis, une trentaine de personnes s'est retrouvée autour d'une table à la Maison des Associations.

PETANQUE CLUB DE BRESSON

Des nouvelles du Pétanque Club

Dès les premiers beaux jours, nos adhérents se sont retrouvés sur l'allée du parc de la mairie chaque lundi et vendredi après-midi. Parties improvisées et entraînement pour ceux inscrits aux différentes compétitions du calendrier officiel Comité de l'Isère FFPJP.



Cette **saison 2016** sera marquée par une présence accrue de notre club aux diverses compétitions départementales ou régionales.

Nous sommes engagés, entre autres **Championnats de l'Isère**, dans le Championnat des Clubs avec 1 équipe féminine, 1 équipe seniors et 3 équipes vétérans. Nous sommes également présents aux rencontres d'un Challenge entre clubs du **sud-grenoblois / sud-Isère** avec 3 doublettes masculines et 4 doublettes mixtes.

Nos terrains ont déjà accueilli en ce début d'année :
Dimanche 20 mars : **Championnat des Clubs féminins**.
Lundi 21 mars : notre premier **concours "sociétaires"** : 20 triplettes mixtes.

Nous nous préparons à accueillir :

- Vendredi **3 juin** : concours "sociétaires".
- Samedi **2 juillet** : concours départemental triplettes mixtes.
- Vendredi **22 juillet** : concours "sociétaires" en soirée.
- Mardi **6 septembre** : Championnat des clubs vétérans : 2 poules de 8 clubs chacune.
- Samedi **17 septembre** : Championnat des clubs seniors : une poule de 6 clubs.
- Dimanche **18 septembre** : Concours annuel du village.

GRAINE DE SABLE 38

L'eau c'est la vie.

Au Niger, **une personne sur deux** n'a pas accès à l'eau propre. Pourtant, cet accès est un droit primordial, fondamental et universel. En 2016, GDS poursuivra son action par le forage de **deux nouveaux puits** équipés d'une pompe Volanta. Dans le village de Sabon-Gari l'objectif fixé est 2 puits pour desservir **2000 habitants et l'école** (en 2013 le 1^{er} puits a été réalisé).



La nourriture c'est la vie.

En 2016, nous répondrons à la demande (en attente depuis 2013) de 2 groupes de femmes en construisant **2 moulins à grains** dans 2 villages. Le 1^{er} est en cours de construction dans le village de Bardek. L'amélioration des conditions de travail des femmes permet de dégager du temps pour **développer des activités économiques** et ainsi contribuer à l'**alimentation des enfants**.

Les projets 2016.

Nous attendons des moyens pour le forage du 2^{ème} puits, la construction du 2^{ème} moulin à grains, la création d'une **cour d'école et la réparation de latrines** et l'achat de **fournitures scolaires pour 150 enfants**.

L'éducation est source de développement.

Lors de la rentrée scolaire, en octobre 2016, nous espérons répondre aux **besoins les plus urgents**.



Les ouvrages sont réalisés par des artisans locaux et des ouvriers qualifiés. La population bénéficiaire **participe à la réalisation des ouvrages** en qualité de main d'œuvre non indemnisée.

Merci aux Bressonnais qui nous ont rejoints dans cette belle aventure humanitaire. Avec vous, avec eux, **ensemble nous atteindrons les objectifs 2016**. Il est encore temps. Venez !

SOIRÉE HUMANITAIRE ET THÉÂTRALE

Pour la 1^{ère} fois avec le concours du groupe de théâtre Lud'Anim

Samedi 18 juin

19 h billetterie, stand, crêpes, boissons

19 h30 projection d'un diaporama sur les réalisations au Niger

20 h spectacle

Mic Mac à Manhattan

Une soirée détente où l'humour et la fantaisie seront au rendez-vous avec les 9 artistes et leur metteur en scène que vous aurez plaisir à découvrir.

Réservation conseillée : Email graine2sable38@gmail.com Tel 04 76 24 40 52

COMITÉ D'ANIMATION



Comme chaque année, le Comité d'Animation vous propose deux rendez-vous estivaux !

Tout d'abord la **23^{ème} fête de la musique** qui aura lieu **samedi 25 juin à 20h30** (entrée libre)

Cette année, 3 groupes sont au programme :

- Zizanitza : Klezmer/Balkans
- Roue libre : chanson française et internationale
- Coming Up : pop / rock

Une buvette (restauration / snacking) vous sera proposée dès **19 heures**.

Début des concerts à 20h30

Puis le **lundi 4 juillet**, sa séance de cinéma en plein air. L'occasion de pique-niquer avec famille et amis, dans le parc de la mairie, avant une **séance cinéma plein air à 21h30** (entrée libre).

Cette année, vous pourrez voir **SELMA** de Ava Duvernay, sorti en 2014 et nominé aux Oscars.

Il retrace la lutte historique de Martin Luther King.

Là aussi, **une buvette** vous sera proposée, à partir de 19h30.

Nous vous attendons nombreux.



LA SUITE DU PROGRAMME 2016

- 25 septembre : Brocante
- 5 novembre : Fête des bénévoles
- 9 octobre : Cross des châtaignes
- 10 décembre : Concert de Noël

LUD'ANIM



L'association Lud'Anim prépare ses 20 ans !

Retenez dès à présent votre week-end du **03 et 04 septembre 2016**.

Le temps de découvrir nos activités de la saison prochaine !

S'exprimer, par le corps, par les mots...

Des moments riches de partage et d'échange (Activités Physiques d'Expression et d'Entretien, Sophro-Relaxation, Théâtre... Ecriture Partagée, Méditation, Conférences à thèmes « Médecine Traditionnelle Chinoise, Naturopathie, Le monde des émotions... »

Renseignements :

Raymonde PERNIOLA : 06.89.87.47.61 - rayperniola@orange.fr

LES 3A

Atelier des amis de l'art.

Après un voyage à Aix en Provence, **sur les pas de Cézanne**, nous préparons notre exposition de fin d'année qui aura lieu le **vendredi 10 juin** à partir 18h 30, dans la salle des mariages de la mairie de Bresson.

A cette occasion nous sommes toujours heureux de vous recevoir nombreux .

Un thème alléchant puisqu'il sera question de **la mode à travers les âges**. Vous pourrez y voir deux surprenants mannequins grandeur nature : un futuriste, de métal vêtu, un autre, plus ancien, en costume de papier toilette.

Une autre nouveauté puisque nous ouvrirons l'exposition le **samedi 11 et dimanche 12 de 15 heures à 19 heures**.

Vous nous trouverez également lors de la brocante avec cette année : **un vide atelier**

Pour nous joindre : le 04.76.25.52.06 - 06.78.70.31.64 - josyzampieri@orange.fr



ÉTAT CIVIL

MARIAGES

Madame Céline DARMON et Monsieur Olivier BERNIER le 21 mai 2016

Madame Aurore MERITTO et Monsieur Stéphane MARMONNIER le 04 juin 2016

DÉCÈS

Madame Renée ZAZA , décédée le 12 mars 2016

Monsieur Jacques BERNARD, décédé le 14 avril 2016

À NOTER

Recensement militaire

Les jeunes hommes et les jeunes femmes qui atteignent l'âge de 16 ans, doivent se présenter en Mairie dans le mois qui suit leurs 16 ans afin de se faire recenser en vue de la Journée d'Appel de préparation à la Défense (JAPD).

Se munir du livret de famille et de la carte nationale d'identité.

URBANISME

<u>DOSSIER</u>	<u>DEMANDEUR</u>	<u>DESCRIPTIF</u>
DP	SCI Le Chaudron Du Vulcain	Installation de panneaux photovoltaïques
DP	M. TRANQUI Duc	création d'un abri jardin
PC	SA JACY	Extension et réaménagement d'un bâtiment commercial
DP	M. TABOUROT Pierre	Construction d'une piscine
DP	M. BARI Robert	Rénovation des menuiseries existantes
DP	M. MUCCIANTE Patrick	Remplacement du portail et de la clôture
PC	ALPAMI	Transformation de garages en habitation et création d'un abri voiture ; transformation en deux logements de l'habitation existante avec création de deux garages
PC	ALPAMI	Réalisation de villas jumelées deux par deux
DP	Mme de CARVALHO Raphaelae	Modification de la toiture du garage
DP	M. KENZOUA Olivier	Rénovation des menuiseries
DP	M. BOUSQUET Olivier	Création d'une clôture
DP	M. DEVAUCOUP Pascal	Création d'une véranda